

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
COMMUNE DE JOYEUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°33PM2024

Le Maire de la commune de Joyeuse (Ardèche)

OBJET : Festival « Allo la Planète » - du 8 au 12 mai 2024

Vu la demande du 27 février 2024 de l'association « Heureux Qui Comme Marius » représentée par Stéphane Blaise Président du festival pour organiser leur festival « Joyeuse Escale ».

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants, L 2214-3 L 2214-4, L 2215-1, L 2215-3 et L 2215-7 et L 2122-24 ;

Vu le Code Pénal, et notamment ses articles 131-13, R 610-5 et R 623-2 et R222-16 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1, L 1312-2, L 14222-1 et L 3116-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, (L571-18 et suivants) ;

Vu le Décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 pris pour application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et relative à certain rassemblement à caractère musical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales des articles L.2213-1 ; L2213-2 ; L2213-3 ;

Vu le Code de la route des articles L.411-1 et L.411-2 ;

Vu le Code de la voirie routière des articles L141-2 à L141-7 ;

Vu le Code de l'Environnement de l'article L331-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques de l'article L. 2122-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. L'association « Heureux Qui Comme Marius » représentée par Stéphane Blaise Président est autorisée à occuper le domaine public. Pour organiser le festival « Joyeuse Escale » ;

Du lundi 6 mai 2024 au lundi 13 mai 2024.

Article 2. – La circulation et le stationnement seront interdits, fermés par des barrières fixes pour des animations, Rue de la Recluse, Place de la Peyre, Descente du Barry, Grand Rue et Rue Sainte Anne.

- Le mercredi 8 mai, le jeudi 9 mai, le vendredi 10 mai, le samedi 11 mai et le dimanche 12 mai 2024 de 14h à 18h.

La circulation sera interdite **du mercredi 8 mai 15h au lundi 13 mai 9h Place de la Grand, place du 14 juillet et Rampe de Cluchet.**

Les blocs béton seront posés du mardi 7 mai 8 h au lundi 13 mai 9h.

La circulation Chemin des soupirs se fera en sens unique, dans le sens Place de la Gare vers Place de la Grand Font, le stationnement sera interdit tout le long du Chemin des Soupirs.

- Du mercredi 8 mai 8h au lundi 13 mai 2024 9h.

Le stationnement des campings cars sera autorisé, sur le parking du stade André Gervais.

- Du mercredi 8 mai 2024 14h au lundi 13 mai 2024 10h.

Article 3. – Des concerts seront organisés derrière la salle des fileuses – Place de la Grand Font et au Square François André– 07260 Joyeuse aux dates et horaires suivantes

• Le mercredi 8 mai, le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai 2024 de 22h à 00h.

• du samedi 11 mai 2024 à 22h au dimanche 12 mai 2024 à 1h.

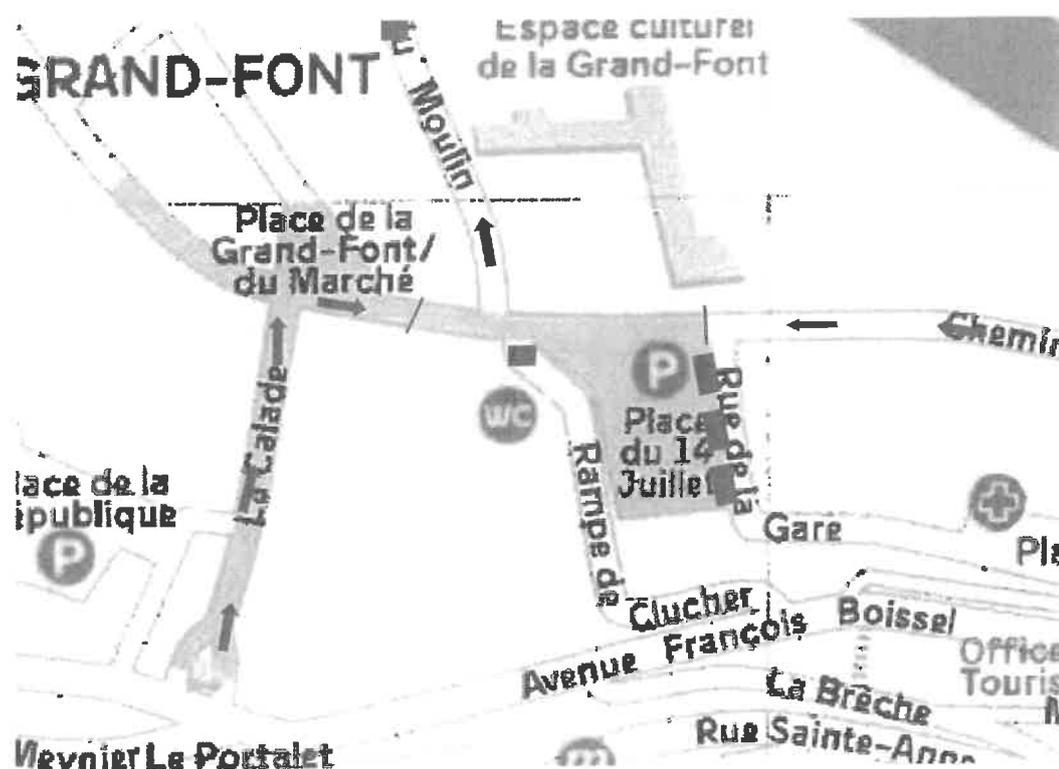
Article 4. - Accès secours : Rampe de Cluchet ➡

Article 5. – Plan d’occupation du festival et accès sécurisés.

■ Blocs béton

/ Barrière fixe et blocs bétons cadenas pompiers

➡ Accès secours



Article 6. – Personne à contacter :

• Coordinatrice : Florence Fortias : 06 84 77 55 65

• Président : Stéphane Blaise : 06 63 81 64 50

• Membres d’équipe Allo la planète : Christian Cuvelier : 06 62 80 51 30 - Éric RAVIER : 06 16 86 62 06

• **Surveillance sécurité : Place du 14 juillet (Kevin Diluna : 06 46 69 15 93) et terrain de pétanque (Daniel Diluna : 06 83 15 02 27) Grand font (derrière la salle des Fileuses)**

Article 7. – La manifestation est organisée sous l'entière responsabilité de l'association qui l'organise et qui devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à son bon déroulement, et notamment délimiter l'espace à l'intérieur duquel se dérouleront la manifestation

Article 8. - Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame le Maire de Joyeuse,
- Monsieur l'Adjoint à la sécurité
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Mme la Cheffe de poste de la Police Municipale,
- M. le Chef de Centre de Secours Sud Cévennes,
- L'association Heureux Qui Comme Marius.

**Fait à Joyeuse, le 11 avril 2024.
Pantoustier Brigitte
Maire de Joyeuse**

